

ÉTAT DES RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ RÉGLEMENTÉE *

* Décision D-2002-95 du 30 avril 2002 (R-3401-98), Annexe 8.

État des résultats sectoriels Exercice terminé le 31 décembre 2004 (en millions de \$)	Transport				Autres	Éliminations intersectorielles et autres	Hydro-Québec consolidé 2004
	Activités réglementées	Activités non réglementées	Éliminations	Total			
Produits	2 469	505	(139)	2 835	17 919	(10 056)	10 698
Charges							
Exploitation	665	179	(132)	712	4 634	(3 078)	2 268
Achats d'électricité et de combustible	27		(7)	20	8 373	(6 926)	1 467
Amortissement	494	174		668	1 273		1 941
Taxes	189	13		202	418		620
Total	1 375	366	(139)	1 602	14 698	(10 004)	6 296
Bénéfice d'exploitation	1 094	139		1 233	3 221	(52)	4 402
Frais financiers	641	193		834	1 426	1	2 261
Frais corporatifs	27	1		28	(28)		
Bénéfice (perte) provenant des activités poursuivies avant part des actionnaires sans contrôle	426	(55)		371	1 823	(53)	2 141
Part des actionnaires sans contrôle		6		6	3		9
Bénéfice (perte) provenant des activités poursuivies	426	(61)		365	1 820	(53)	2 132
Activités abandonnées					303		303
Bénéfice net (perte nette)	426	(61)		365	2 123	(53)	2 435

Les éliminations intersectorielles et autres sont issues intégralement du rapport annuel d'Hydro-Québec au 31 décembre 2004 et sont présentées pour fins de conciliation.

Explications complémentaires aux données du secteur Transport :

Les produits des activités réglementées, au montant de 2 469 M\$ se composent :

- de 2 405 M\$ reliés au transport d'électricité, dont 4 M\$ concernent des clients externes à Hydro-Québec;
- et de 64 M\$ reliés à d'autres produits:
 - dont 52 M\$ découlent de la facturation interne,
 - 10 M\$ représentent le rendement de l'avoir de l'actionnaire capitalisé aux immobilisations en cours,
 - et 2 M\$ concernent la facturation à des clients externes.

Les éliminations du secteur Transport relatives aux produits et aux charges concernent les services de télécommunications du réseau de transport fournis à l'intérieur de la division Hydro-Québec TransÉnergie et les revenus de transit de la Société de transmission électrique de Cedars Rapids limitée.